

Conférence de presse du 28 avril 2025

**« La route pour tout le monde,
les règles aussi »**





Résumé

- Plan national Sécurité routière 2024-2028
- Tout le monde doit respecter le Code de la Route
- Accidents impliquant des usagers*ères vulnérables
- Nouvelle campagne « **La route pour tout le monde, les règles aussi** »



Le Plan national Sécurité routière 2024-2028

- Le Plan national de Sécurité Routière (PNSR) 2024-2028 prévoit toute une série de mesures dans différents domaines pour améliorer la sécurité sur nos routes

Plan national « Sécurité routière 2024-2028 »



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics



Mesure 1
Campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière

Comportement
humain

Sensibilisation
et
Prévention

!
Priorité

Action :
Assurer une sensibilisation routière régulière en continu, afin de :

- mettre en évidence les dangers saisonniers (visibilité en hiver, chasse battue, travaux dans les tunnels, etc.)
- rappeler les règles du Code de la Route (téléphone au volant, etc.)
- rappeler certaines règles de comportement (distances, contact visuel entre usagers*ères, etc.)
- sensibiliser les usagers*ères au comportement des autres (éviter un comportement agressif, éviter les risques, etc.)

Campagnes planifiées :

- L'utilisation d'un appareil mobile en conduisant (réalisée en 2024)
- L'importance d'être bien visibles pour les usagers vulnérables (réalisée en 2024)
- Rappel des dispositions du Code de la Route relatives au cyclisme (planifiée pour 2025)
- Dangers liés à la conduite à moto, du point de vue des automobilistes (planifiée pour 2026)



- La mesure 1 du PNSR prévoit une sensibilisation régulière à travers des campagnes de sensibilisation
- Le but des campagnes est de rappeler constamment aux usagers*ères de la route les dangers de la circulation et les risques liés à un comportement dangereux et irresponsable
- Le but en est également d'informer et expliquer les règles du Code de la Route



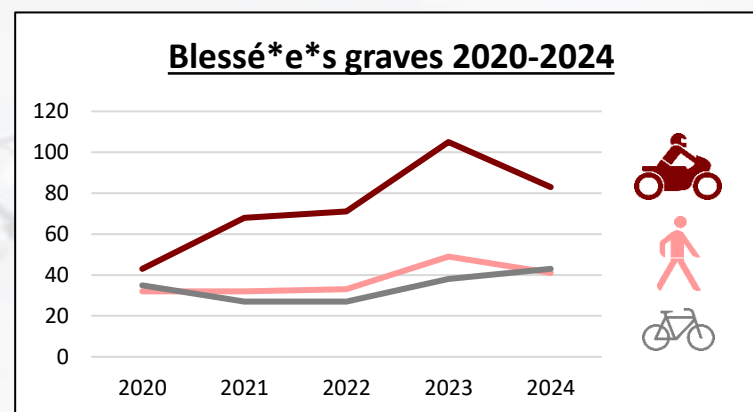
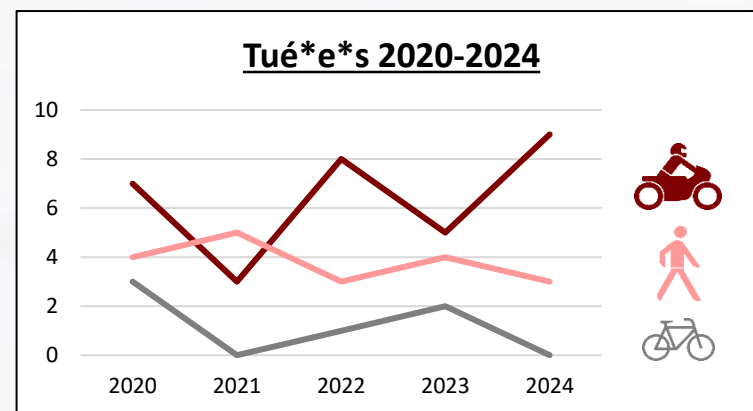
Tout le monde doit respecter le Code de la Route !

- Il n'existe pas de « petite infraction » en matière de sécurité routière
- Toute transgression peut avoir de lourdes conséquences
- Les règles du Code de la Route ont été mises en place afin de protéger tout le monde
- Les plus touchés lors d'accidents sont souvent les usagers*ères vulnérables
- Ce n'est toutefois pas un sens unique : tous les usagers*ères de la route doivent à tout moment et dans toutes les situations respecter les règles de circulation afin de garantir leur sécurité mais aussi celle des autres !



Accidents impliquant des usagers*ères vulnérables

- Bien qu'ils soient sous-représentés dans le trafic, les usagers*ères vulnérables représentaient en 2024 environ **67 % des victimes et 54 % des blessé*e*s graves** dans les accidents de la route !
- Ces chiffres montrent clairement l'importance de respecter les règles du Code de la Route !





Nouvelle campagne
**« La route pour tout le monde,
les règles aussi »**



- La présente campagne est prévue dans l'accord de coalition
- Elle thématise le respect du Code de la Route en lien avec le vélo dans le trafic routier
- Le but de cette nouvelle campagne est de rappeler aux usagers*ères de la route, qu'ils soient à vélo ou en interaction avec des cyclistes, les règles de circulation



- Il existe beaucoup de situations dangereuses
- La campagne met en avant quatre cas concrets dans lesquels le non-respect des règles peut mener à des accidents graves ou mortels :
 - 1^{ère} situation concerne le dépassement d'un*une cycliste
 - 2^e situation concerne l'angle mort
 - 3^e situation concerne le non-respect des feux rouges
 - 4^e situation concerne la règle de priorité aux « gués » (traversées sans priorité)



1^{ère} situation - le dépassement d'un*une cycliste





1^{ère} situation - le dépassement d'un*une cycliste

- Il faut laisser une distance d'au moins **1,5 mètre** lorsqu'on dépasse un*une cycliste
- C'est une règle essentielle pour assurer la sécurité de la personne à vélo
- Il est également important de rappeler que toutes les autres règles du Code de la Route s'appliquent également lors d'un dépassement : on ne peut pas dépasser sans visibilité, avant un virage ou si une ligne blanche continue est présente
- Pour éviter des manœuvres dangereuses, le Code de la Route prévoit aussi que ceux qui sont dépassés doivent faciliter le dépassement



2^e situation - l'angle mort



POLICE
LÉTZEBURG



SÉCURITÉ
ROUTIÈRE
LUXEMBOURG



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics



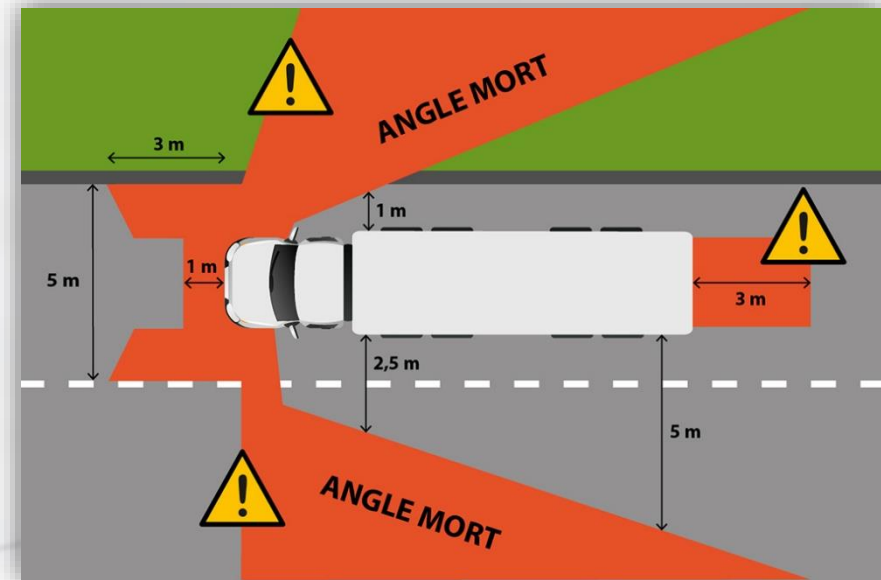


2^e situation - l'angle mort

- Cette situation concerne tous*tes les usagers*ères de la route
- Il est particulièrement important de faire attention aux usagers*ères vulnérables
- Un grand nombre d'accidents surviennent lorsque des véhicules tournent à droite
- On risque de ne pas voir un cycle, une trottinette, une moto ou même un*une piéton*nne situé*e*s dans l'angle mort, ce qui peut avoir des conséquences fatales



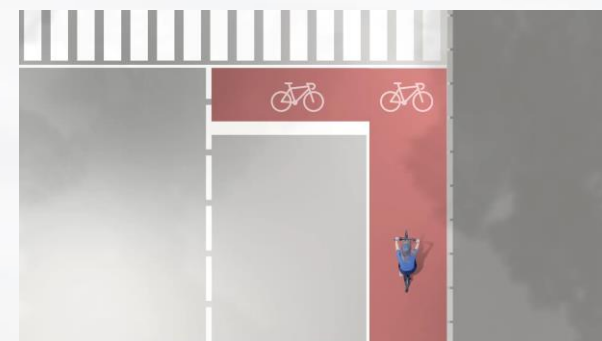
- Une conduite prévoyante et défensive est essentielle pour éviter ce type d'accidents
- Cette problématique est encore plus prononcée quand il s'agit de camions ou d'un bus, où l'angle mort ne se situe pas uniquement sur les côtés, mais également à l'avant et à l'arrière du véhicule
- D'où l'importance pour les cyclistes, les motards, les usagers*ères de trottinettes ainsi que les piéton*ne*s d'également garder en tête l'existence de cet angle mort et que les conducteurs*trices du camion ou du bus ne peuvent pas les voir



Source : www.securinorme.com



3^e situation - le non-respect des feux rouges





3^e situation - le non-respect des feux rouges

- Importance absolue de respecter les feux rouges
- Certain*e*s tentent encore de passer au feu orange – ce qui est déjà interdit – ou pire, brûlent carrément le feu rouge
- Mais cela s'applique à tout le monde, aux automobilistes, aux motocyclistes, aux cyclistes, aux usagers*ères de trottinettes et aux piéton*ne*s : un feu rouge se respecte sans discussion ou excuse !



- En plus de la question des feux rouges, les automobilistes ignorent souvent les marquages spécifiques réservés aux cyclistes au niveau des feux
- Ces espaces existent pour que le*la cycliste soit bien visible devant la voiture pour notamment faire face à la problématique de l'angle mort, surtout lorsque le véhicule tourne à droite
- Il est donc essentiel que ces espaces soient effectivement laissés libres pour les vélos et les trottinettes



4^e situation - la priorité aux qués (traversées sans priorité)





4^e situation - la priorité aux gués (traversées sans priorité)

- Beaucoup de personnes ne sont pas conscientes des règles de priorité aux gués
- Ces passages peuvent être sources de danger, surtout en dehors des localités
- Comme un passage pour piétons, le gué indique un endroit où d'autres usagers*ères traversent la chaussée
- Mais il est important de savoir qu'au contraire d'un passage piéton classique, ceux qui y traversent n'ont pas la priorité



- Pour traverser, ils doivent attendre que la route soit libre
- Il faut donc être particulièrement prudent à ces endroits
- Les conducteurs*trices sur la route sont avertis par un signal et doivent faire attention, mais ne sont pas tenu*e*s de s'arrêter
- Même un « geste » en faveur du cycliste peut devenir fatal si dans le sens inverse un véhicule arrive



Supports pour les 4 animations et 4 affiches

- Réseaux sociaux
- Bannières sur divers sites internet
- Écrans DOOH Tram
- Écrans DOOH JCDecaux
- Écrans DOOH Publilux
- Annonces publicitaires
- Affichage sur les ascenseurs du MMTP

Langues

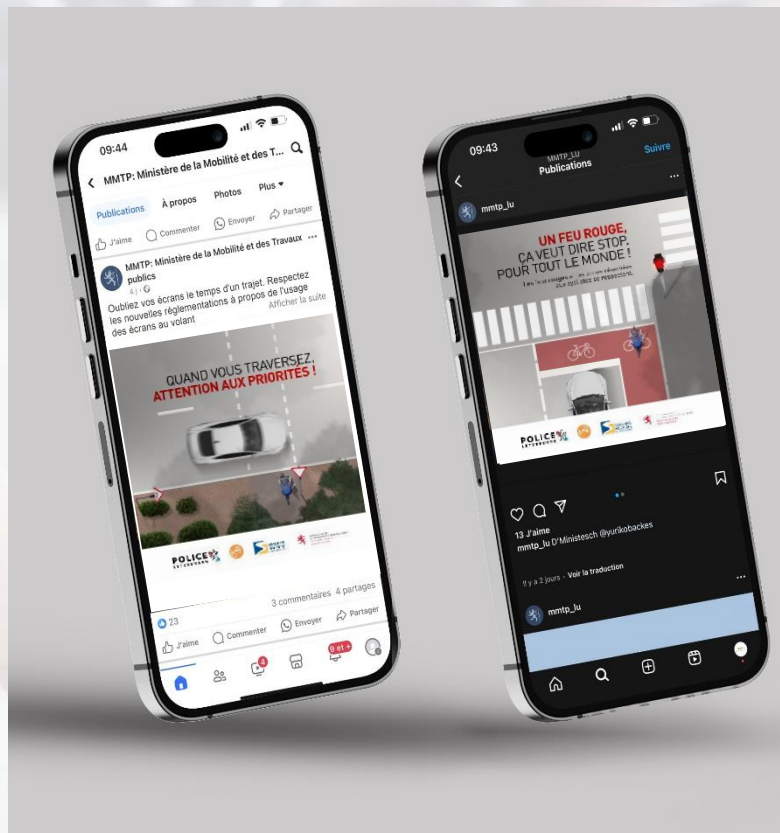
- Luxembourgeois, français, allemand et anglais

Durée

- À partir du 28 avril 2025

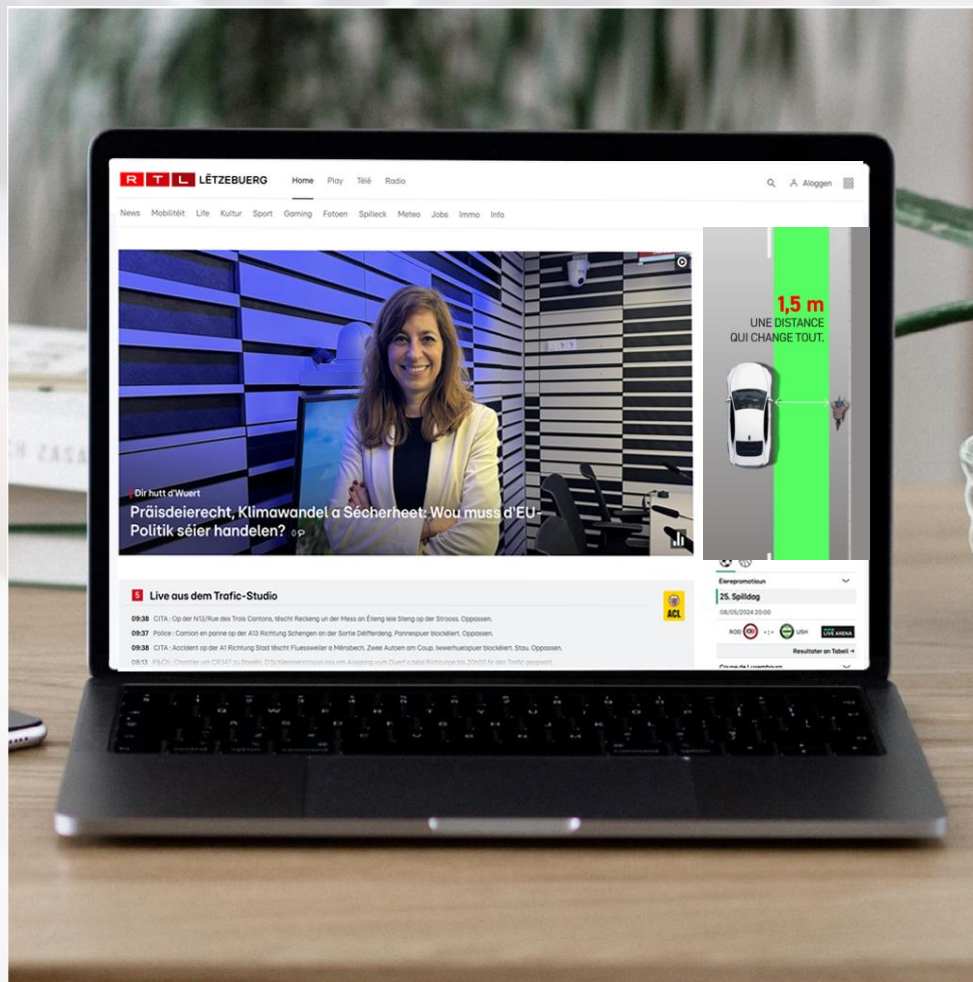


Réseaux sociaux



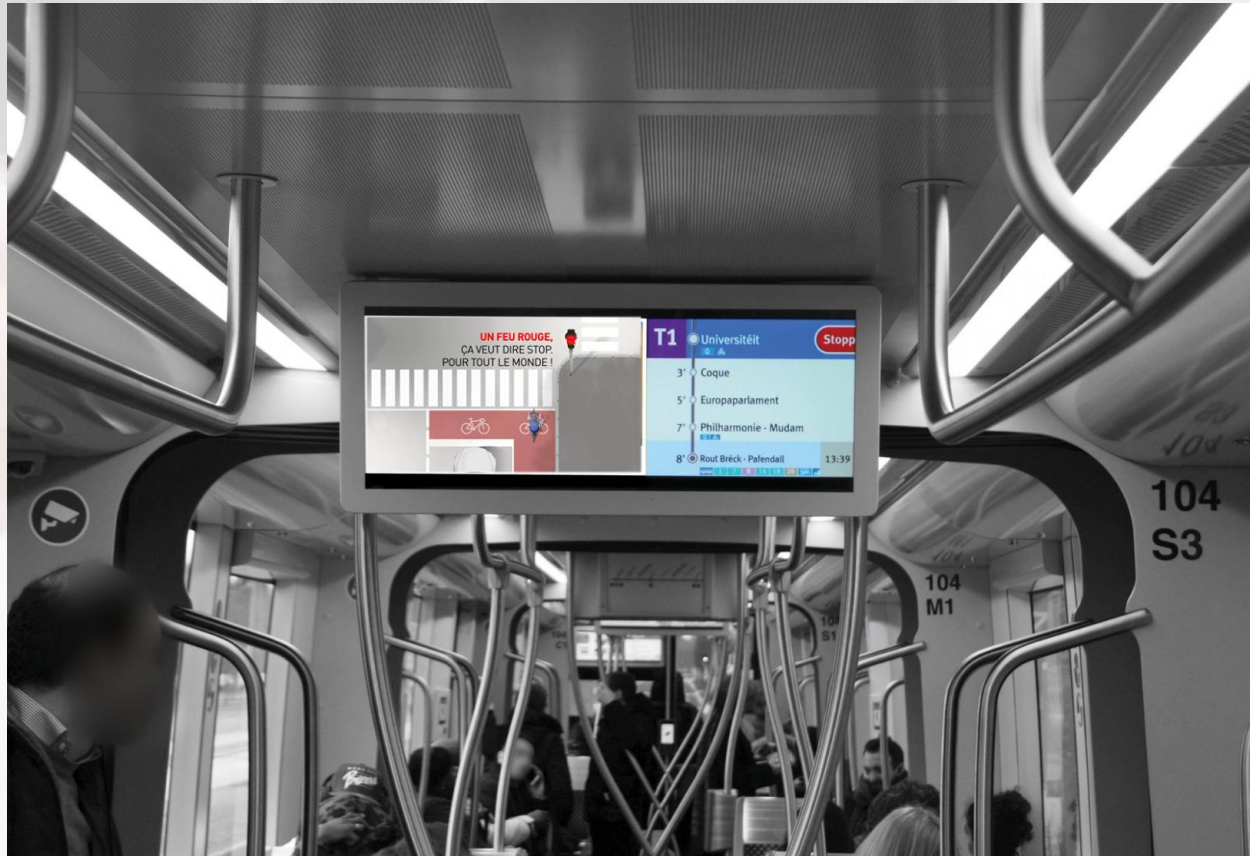


Bannières sites web



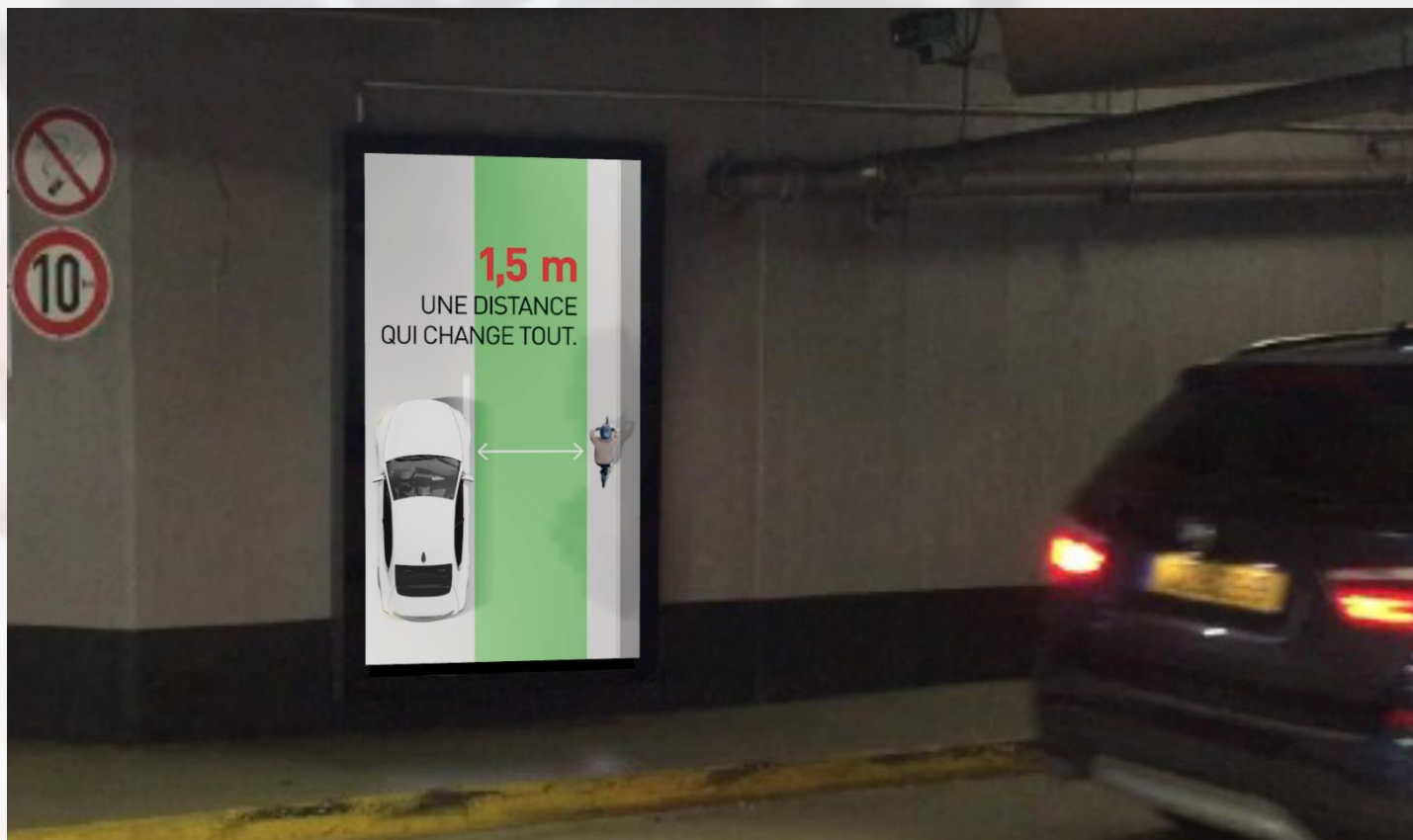


Écrans DOOH Tram





Écrans DOOH JCDecaux/Publilux





Téléchargement des visuels sur
transports.lu